



Décision n° CODEP-CLG-2026-050463 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 27 août 2026 modifiant la décision n° CODEP-CLG-2025-000087 du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail, notamment les livres Ier à V de sa quatrième partie ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° CODEP-CLG-2025-000087 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

A l'avant-dernier alinéa de l'article 2 de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, les mots : « Isabelle DEVOL-BROWN, adjointe à la cheffe du SCOPE et », sont remplacés par les mots : « Karen THOMAS, ».

Article 2

Au tableau II en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, la ligne n°90 est supprimée.

Article 3

Après la ligne n°91 du tableau III en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, est insérée une ligne n° 91-1 ainsi rédigée :

91-1	THOMAS Karen	USNR/SCOPE/BDC	Cheffe de bureau	Jusqu'à 5 000€ HT	Jusqu'à 5000 € HT	Jusqu'à 5 000€ HT
------	-----------------	----------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Article 4

Après la ligne n°23 du tableau VIII en annexe de la décision du 2 janvier 2025 susvisée, est insérée une ligne n° 23-1 ainsi rédigée :

23-1	PSN-RES/SCA	MONSANGlant- LOUVET Céline	Délégation de signature sur le périmètre du service à Saclay pour la gestion des sources radioactives
------	-------------	-------------------------------	--

Article 5

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 27 août 2026.

Signé par :

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection,

Pierre-Marie ABADIE